

**Conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : 12

**Date de convocation** : 13 décembre 2016

**Absents excusés** : D. Camelin pouvoir à P. Drogrey, D. Clerc, S.Vié

**Secrétaire de séance** : S. Le Peltier

Le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour la délibération relative au versement d'une participation financière au CALM pour le goûter de Noël.

Le maire donne lecture des comptes-rendus des 16 novembre et 8 décembre 2016 qui sont approuvés à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Délibération instruction documents d'urbanisme**

Le Maire expose au conseil municipal, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Etat n'assurera plus les instructions des autorisations d'urbanisme, et qu'un service mutualisé ADS (application du droit des sols) a été mis en place au sein de la Communauté de Communes Champagnole,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au service d'urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes de Champagnole Porte du Haut Jura. Le coût annuel estimé entre 4 € et 4,50 € maximum par habitant. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et tout autre document utile.

#### **2. Rémunération agents recenseurs**

Mmes Marie Claude CORREIA et Brigitte SAILLARD assureront le recensement du 18 janvier au 19 février 2016. Le Maire et ses adjoints propose au conseil municipal de rémunérer chaque agent recenseur à hauteur de 950 € brut pour leur travail et de formation.

A Savoir l'état nous verse une dotation de 1130 €

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez aux agents qui visiteront chacune 150 foyers.

#### **- 3. Délibération SIDEC**

Le conseil Municipal donne son accord pour renouveler son adhésion pour un montant de 150 € auquel s'ajouteront les services associés pour le nettoyage d'un réservoir et la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service pour un montant de 870 €

#### **4. Délibération pour assujettissement de la TVA bois**

Le conseil municipal décide de demander l'arrêt de l'assujettissement à la TVA pour le service bois en effet le montant des dépenses et des recettes ne nécessite plus d'être assujettit à la TVA.

#### **5. Travaux salle des fêtes**

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux deviennent urgents, en effet le toit demande une réfection totale des tuiles devenues poreuses et nous en profiteront pour changer les fenêtres, revoir l'isolation et restaurer les intérieurs. Le coût estimé serait de 60 000€ Des devis sont en cours d'élaboration afin de faire des demandes de subvention. Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## **6. Participation Gouter de Noel**

Le conseil municipal décide de verser 250 € de participation au CALM pour le spectacle de Noël qui s'élève à 650 €, l'association Accueil et Soleil a participé à hauteur de 200 €

### **- Questions diverses**

- La distribution des colis de Noël des « Anciens » se fera la semaine de Noël.
- Mme Le Peltier nous signale la dangerosité autour de la fontaine route d'Andelot lorsqu'il gèle : Nous regardons pour limiter le débit d'eau afin d'éviter les éclaboussures.
- Le Maire donne lecture des arrêtés préfectoraux qui précisent définitivement le nom de la future communauté de communes : Arbois- Poligny-Salins « cœur du Jura ». Le nombre de sièges sera de 94 délégués.
- Une démonstration pour le défibrillateur aura lieu en mairie prochainement un vendredi soir
- Une coupure de courant aura lieu le 5 janvier de 8h.30 à 11h.30. Elle concernera essentiellement la rue Bardenet, partie basse de la rue des nouvelles et l'allée du Javel.

**Les vœux du maire auront lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 19h.00 à la salle des fêtes.**

**Fin de séance.**